



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H05

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ	X			
Karine CORDIER			Arrivée à 20h10	
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE	X			
Annie MAITRE	X			
Jean-Daniel NARDIN	X		Arrivé à 21h15	Éric VARNEROT jusqu'à 21h15
Michel NICOLIER	X			
Christophe OEUVRARD	X			
Christelle PAOLI	X			
Jean-Baptiste ROLLIN	X			
Eric VARNEROT	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13 + 1 à 20h10 + 1 à 21h15

Nombre de voix délibératives : 14+1

1) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Christophe OEUVRARD a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 13 pour, 1 abstention, 0 contre

2) Approbation du Compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2015.

Résultat du vote : 14 pour, 1 abstention, 0 contre

3) Site Internet :

Monsieur le Maire explique que la commune de Vézelois souhaite effectuer une migration technique du site internet (dans une technologie pérenne et maintenue) et pour répondre aux normes d'accessibilité. Il propose trois devis.

Pas de délibération ce soir. Complément d'informations à apporter : durée du Contrat Tarif maintenance DESCIS.

Délibération reportée au prochain conseil



4) **Modification circulation rues des forts / stratégique (véloroute) :**

Monsieur le Maire explique que :

Compte tenu des modifications apportées par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine avec notre accord sur le stratégique et la rue des Forts ;

Compte tenu que les communes de Meroux et de Chèvremont ont mis en place :

- Soit un sens interdit (Meroux + 1 partie de Chèvremont)
- Soit une écluse ne permettant que le passage des cyclistes (Chèvremont)

Nous proposons de mettre en place uniquement du côté Meroux une écluse ne permettant que le passage des cyclistes.

Il a été vérifié que les propriétaires riverains peuvent accéder par les chemins ruraux à l'ensemble des parcelles desservies par le stratégique.

D'autre part, nous conservons la possibilité de rendre accessible à tous véhicules (hors poids lourds), cette route lors des manifestations ou empêchements de circulation sur les routes principales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accepter les modifications de la circulation par la mise en place de 2 écluses :

- 1 côté Meroux ne permettant que le passage des cyclistes;
- 1 côté Chèvremont

Résultat du vote : 14 voix pour ; 1 contre ; 0 abstention

5) **Entente Meroux :**

Monsieur le Maire explique que les Maires de Meroux et de Moval ont sollicité la commune de Vézelois afin de scolariser les élèves de Maternelle et de CP dans notre école à partir de septembre 2016. Pour ce faire, une convention de type « entente » entre les communes de Meroux et Moval et la commune de Vézelois sera à mettre en place.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'accepter la venue des élèves de Meroux et de Moval à l'école de Vézelois et ce à partir de septembre 2016.

Résultat du vote : 14 voix pour ; 1 contre ; 0 abstention



6) **Forêt : Délibération état assiette 2016 + affouage 2016**

Proposition ONF

- parcelle 13 coupe d'amélioration 9,98 ha
- parcelle 22a coupe d'amélioration 8,94 ha
- parcelle 2r1 régénération 3 ha
- parcelle 16j éclaircie
- " 17j "
- " 18j "
- " 19j "

Proposition après débats

- parcelles 16j, 17j, 18j, 19j, vente en affouage

Approuve l'état d'assiette des coupes 2016 en ne retenant pas les coupes suivantes : 13, 22a et 2r1. Ces parcelles seront exploitées plus tard.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

7) **Désignation d'un délégué à la sécurité routière :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué à la sécurité routière.

Il faut donc désigner 1 membre.

Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Christophe OEUVRARD

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de le nommer à compter de ce jour, comme :

Délégué à la sécurité routière:

Résultat du vote : 14 pour, 1 abstention, 0 contre

8) **Carte intercommunale CAB/CCTB :**

A la suite du conseil communautaire du 6 novembre 2015, Monsieur le Maire explique que la carte intercommunale pourrait être modifiée suite à un rapprochement potentiel de la CAB et de la CCTB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Le conseil municipal ne s'oppose pas à l'intégration de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB) ou des communes qui en feraient la demande dans la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB).
- Cet accord est lié à la décision des communes de rejoindre ou non ladite CAB.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

9) **Le Personnel :**

- a) Promus- promouvables : Monsieur le Maire rappelle que l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 donne aux autorités territoriales, pour tenir compte des réalités



« locales » et des spécificités propres à chacune d'entre elles, la possibilité de fixer librement le ratio promus-promouvables

Afin de prendre en compte les particularités de la commune de Vézelois, et offrir à Monsieur le Maire, les outils de gestion mis à sa disposition par les textes légaux, il convient donc de lui confier l'ensemble des possibilités de nomination prévues par la loi.

Ainsi, en fonction de leurs mérites, il pourra nommer, s'il l'estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

Monsieur le Maire rappelle que le 28 septembre 2015, le Comité Technique été saisi pour proposer un taux de 100% promus/promouvables pour le personnel technique de catégorie C.

Le Maire sollicite donc du Conseil Municipal le choix d'un ratio « promus-promouvables » de 0% à 100% pour le personnel technique de catégories C.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le ratio « promus-promouvables » à 100% pour les agents techniques de la catégorie C.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

b) Création et suppression d'un poste d'adjoint technique : Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a compétence en matière d'emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison de la proposition d'avancement de grade par « dérogation à la règle du seuil » par le comité technique, il convient de se prononcer sur la suppression à partir du 1^{er} janvier 2016 d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe sur la base d'un temps non complet de 31.70/35 heures par semaine et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe sur la base d'un temps non complet de 31.70/35 heures par semaine à partir du 1^{er} janvier 2016.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** la suppression d'un emploi d'un adjoint technique territorial de 2ème classe au 1^{er} janvier 2016, sur la base d'un temps non complet de **31.70/ 35** heures hebdomadaires,
- **Créée** à l'organigramme du personnel permanent un emploi d'un adjoint technique de 1ère classe sur la base d'un temps non complet de **31.70/ 35** heures hebdomadaires à partir du 1^{er} janvier 2016
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

c) Suite à la dissolution du RPI, la commune s'est vue doter de charges supplémentaires importantes qu'Emmanuel GAINNET a pris en compte.

Madame Nelly LAILY expose le rôle important qu'il assume au sein de la commune (informatique, ALSH...) pour suppléer au personnel manquant (absence, effectif surchargé...)

Une décision concernant le personnel non titulaire sera prise fin juin.



10) **Longueur voirie communale :**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la préparation de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) de 2017 il a été nécessaire de vérifier la longueur de la voirie communale.

Après mesure de cette dernière, il s'avère que le ml s'élève à 13 100 et non pas 9 034 ml.

Après contrôle sur le terrain (mesure faite par la commune) et après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la nouvelle longueur de la voirie communale qui s'élève à 13 100 ml.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

11) **Questions diverses :**

- 1) Inscription pour l'affouage : Les personnes souhaitant faire de l'affouage, pourront s'inscrire en Mairie à partir du mardi 10 novembre 2015. Pas de tirage au sort, les lots seront distribués par ordre d'arrivée.
- 2) FCTVA : Pour le budget 2015 le montant s'élève à 12 292.97 €. Cette somme avait déjà été inscrite au budget.
- 3) Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement année 2014 : le montant versé sera de 19 430.03 €
- 4) Planning élections : cf. feuille jointe
- 5) SMA :
- 6) Commission pour la location de la salle :
Jean-Pierre CUENIN, Nelly LAILY, Adeline LIONNE, Christelle PAOLI, Christophe OEUVRARD, Karine CORDIER, Éric VARNEROT, Robert DEMOULIN, Christophe DELAGRANGE
- 7) Bus optymo :
Pétition pour avoir un arrêt définitif rue de Novillard en cours. Demande appuyée par un appel téléphonique de Monsieur Le Maire
- 8) Devant écluse rue de Danjoutin : remblai fait
- 9) Village vigilant : 2 retours de volontaires : à diffuser dans les murmures de la Praille pour tenter de trouver d'autres volontaires
- 10) Vote des tarifs pub pour le journal : Même tarif que 2014
- 11) Abris bus rue de la Praille : à nouveau recouvert de tags.
- 12) Une demande a été faite verbalement par Monsieur CHAUCHEAU (Président de l'association des donneurs de sang) de CHEVREMONT pour utilisation de la salle 1 fois en 2016 et 4 fois en 2017

Prochain conseil le mercredi 9 décembre 2015 à 20 h00

&&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h00 &&&&&